



Mézériat, le 20 août 2018

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, le Sou des Écoles de Mézériat procède à l'encaissement **des cotisations** auprès des parents d'élèves.

Qu'est ce que le Sou des Écoles ?

C'est une association laïque, loi 1901, créée en 1887, dont le but à l'origine était de subvenir aux besoins matériels des élèves les moins favorisés et de récompenser les plus méritants. Aujourd'hui, à Mézériat, il a deux missions :

- Offrir à tous les enfants des spectacles, des sorties éducatives, du matériel (tel que livre, cd, DVD, jeux, vélo ..) choisis par les enseignants en fonction de leur projet éducatif.
- Gérer le restaurant scolaire (vente de repas et paiement des matières premières) en partenariat avec la municipalité (qui prend en charge les frais de personnel et est responsable de la sécurité pendant l'interclasse.)

Que fait le Sou des Écoles ?

Afin d'obtenir des fonds pour financer les activités proposées aux enfants, nous organisons quatre manifestations dans l'année: vente de boudin en novembre, loto en janvier, farfouille en mai et la fête d'été en juin.

En dehors de cela, aucune autre participation n'est demandée pour les sorties ou les spectacles offerts aux enfants.

Les cotisations sont un complément de ressources indispensable pour l'association qui peut ainsi offrir davantage à vos enfants.

Pour l'année 2017/2018, le Sou des Écoles a financé :

Pour chaque élève : une dotation de 20 euros pour réaliser les projets éducatifs des enseignants (spectacles, matériel, jeux ...).

Pour les CE2, une participation à la classe découverte (100€ par enfant)

Pour les CM2, une participation pour le voyage en Allemagne

Pour chaque classe (en dehors des classes parties en classe découverte), un voyage scolaire qui a été choisi par les enseignants.

Pour chaque CM2, la calculatrice demandée pour l'entrée en 6ème. Cette opération est menée conjointement avec la municipalité.

Les membres du Sou des Écoles ont décidé d'encourager les familles qui adhèrent à notre association. L'adhésion au Sou des Écoles permettra aux familles de bénéficier

- ↳ d'une tarification spécifique au restaurant scolaire
- ↳ de l'attribution de la participation versée par le Sou des Écoles aux classes découvertes pour les élèves de CE2 (sous réserve du règlement de la cotisation avant le départ du séjour)

Montant des cotisations :

- 10 € pour un enfant
- 13 € pour deux enfants
- 16 € pour 3 enfants et plus.

**Le paiement se fera lors de la première permanence cantine
le samedi 8 septembre à la salle des fêtes de 9h à 12h.**

Pour tout contact avec le sou des écoles, merci d'utiliser l'adresse ou le téléphone suivants :

sou.des.ecoles.01660@gmail.com

07 69 57 12 27



.....
. Merci de remplir le coupon suivant et le rapporter le 8 septembre pour que nous puissions enregistrer votre adhésion.

Nom de la famille :		
Enfant		
Nom	Prénom	Classe

Règlement (rayer la mention inutile) : chèque espèces

Nom du Payeur (titulaire du chéquier si différent de la famille) : _____

Adresse : _____

Votre adresse mail : _____

Votre portable : _____